ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inscription

Question écrite n° 1033

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les graves dysfonctionnements constatés depuis plusieurs années à l'occasion de la pré-inscription des étudiants en filière sportive UFR-STAPS. En effet, la généralisation de la procédure de pré-inscription par minitel, outre qu'elle crée une grave inégalité selon l'équipement et les moyens des foyers au regard du coût du service Télématique, n'a aucunement résolu les carences en matière d'accueil des nouveaux étudiants en filière sportive dans de très nombreuses académies. Ainsi, un nombre important de bacheliers jurassiens n'a pu s'inscrire dans cette filière malgré le respect de la procédure lors de la précédente rentrée universitaire 1996-1997 en particulier à Lyon. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qui ont été prises pour la rentrée prochaine afin d'éviter de telles situations, incompréhensibles pour les familles et extrêmement lourdes de conséquences pour l'avenir de ces jeunes auxquels est imposé un système de sélection finalement injuste et aléatoire.

Texte de la réponse

En l'état actuel de la législation, aucune sélection n'est autorisée à l'entrée à l'université. Lorsque les capacités d'accueil dans certaines formations ne permettent pas l'inscription de tous les candidats, la prise en compte par ordre chronologique des demandes constitue une solution qui respecte le droit de chacun et les principes en vigueur. Le cas des étudiants refusés est alors étudié par le recteur chargé de régler leur situation. L'effort d'augmentation des capacités d'accueil en filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) engagé depuis plusieurs années va se poursuivre et un effort massif d'information des lycéens sur les exigences de ce cursus et sur ses débouchés a été développé. Toutes ces mesures devraient permettre d'envisager la rentrée 1997 dans de meilleures conditions que celle de 1996.

Données clés

Auteur : M. Jean Charroppin
Circonscription : Jura (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1033
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2347
Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2871